

Figures de dialogisme et complémentation verbale dans des productions textuelles en FLE

Thérèse JEANNERET

Universités de Neuchâtel et Fribourg

This paper deals with the practices of quotation in texts written by students of French as a foreign language at university. Quotation is considered as a writing process which is composed by a segmentation operation in the source text and an insertion operation in the target text. Both works of decontextualization and recontextualization require the mastery of the verbal complementation. Didactically, the paper emphasizes the heuristic function of quotation in text elaboration: a quotation should be a resource for writing.

1. Thème de l'article

La réflexion proposée ici se fonde en premier lieu sur une linguistique du discours telle qu'elle est proposée par Moirand (1992), Peytard (1994), Moirand & Peytard (1992) qui postulent que tout sujet est situé dans un univers sémio-discursif et que, partant, tout discours ne peut s'appréhender que dans son rapport à d'autres discours. Plus précisément, on admet que «l'énonciateur ne se déclare original qu'en originant son message parmi la multitude des énonciations qui ont fait ou qui font son univers langagier» (Peytard 1994:69). Cette conception dialogique du discours a été conçue sur un «horizon didactique» et, comme telle, elle a façonné ma conception de l'enseignement de l'écriture à l'université, notamment en français langue étrangère, et cela de deux manières qui sont décisives pour l'étude menée ici: d'abord j'ai considéré comme crucial dans l'apprentissage de l'argumentation écrite que les apprenants¹ soient confrontés à une multitude de discours

1 Quand on réfléchit à l'enseignement et à l'acquisition des langues à l'université, on étudie de fait, à une très grande majorité, les comportements d'**apprenantes**: les langues à l'université sont (du moins du côté des étudiantes) une affaire très largement féminine. Pour ne pas contribuer à inscrire discursivement cette réalité et ouvrir la porte fascinante de l'enseignement/acquisition des langues à tous les hommes, je

portant sur l'ensemble des sujets à traiter. Il s'agit de nourrir leur univers sémio-discursif en français et de développer leurs aptitudes à la lecture, à la compréhension de tout genre de texte en français. Ensuite j'ai élaboré une didactique que l'on pourrait appeler un peu trivialement de «recyclage». Les apprenants ont été encouragés à produire un paragraphe, un mouvement concessif, un texte sur le modèle d'un autre (voir Jeanneret, à paraître), de multiples séquences didactiques leur ont été proposées pour développer leurs capacités à réutiliser comme ressources des textes de leurs alentours. Les réflexions méthodologiques de Moirand (notamment, 1992) ont également inspiré ma manière de réfléchir sur les ensembles formés par les textes que je propose en appui: thèmes semblables, genres différents, configurations discursives récurrentes qui en fondent la constitution puis qui, dans un second temps, influent sur la manière d'analyser et d'évaluer les textes produits à partir de ces ressources et des univers sémio-discursif qu'elles contribuent à former.

On comprend donc que l'élaboration d'un texte dans cette conception fait la part belle à l'intégration de ressources documentaires diverses provenant des textes (articles de journaux de toutes sortes, émissions de radio, de télévision, discussions en classe, etc.) proposés aux apprentis scripteurs et également de ceux qu'ils ont trouvés de leur propre chef². La construction du texte et de son sens passe ainsi par l'entrecroisement de différents discours, par leur instanciation en différentes figures «inscrivant de l'autre dans l'un» – pour parler comme Jacqueline Authier-Revuz³.

Dans cet article, je me propose d'analyser des textes produits par des étudiants alloglottes suivant ce type d'enseignement. Mes objectifs seront à la fois linguistiques et didactiques.

D'une part, je vais analyser ces textes du point de vue des pratiques de citation qu'ils présentent. En effet, s'il est aisé en les examinant de repérer différents modes d'insertion d'un discours tiers (qui vont de l'emprunt d'un syntagme nominal aux différentes formes de paraphrase, altérations de texte source, etc.), c'est **uniquement** à l'ensemble des procédés de renvoi explicite à un texte tiers que je m'intéresserai ici: les cas où le scripteur cite explicitement (c'est-à-dire en l'indiquant par des guillemets) un des textes tiers qu'il

choisis de considérer les termes d'*apprenant*, de *scripteur*, d'*étudiant*, etc. comme épïcènes.

2 On trouvera dans Jeanneret, Capré & Vernaud (à paraître) une présentation de la recherche-action menée dans les départements de FLE des universités de Lausanne et de Neuchâtel qui porte sur cette méthodologie d'enseignement de l'argumentation écrite.

3 Par exemple dans *Ces mots qui ne vont pas de soi*, Larousse, 1995.

avait à sa disposition. Dans mon analyse de la citation, je m'efforcerai de décrire avec précision les modes d'articulation des deux actes énonciatifs que sont l'acte rapporteur et l'acte rapporté. C'est ici qu'interviendra la notion de complémentation qui me paraît fondamentale pour appréhender tant **le travail de segmentation** opéré par le scripteur dans le texte source que **le travail de contextualisation** de la citation effectué dans le texte en construction – et le terme *travail* ici est à comprendre à travers l'usage qu'en fait Compagnon (1979:37, 38): «La citation travaille le texte, le texte travaille la citation», et plus loin: «La citation n'a pas de sens en soi, parce qu'elle n'est que dans un travail, qui la déplace et la fait jouer».

Ce sont donc ici uniquement les différents modes de décontextualisation et de recontextualisation des segments sources que j'appelle *figures de dialogisme*⁴. Ma vision de la notion de complémentation est inspirée, quant à elle, des travaux de Blanche-Benveniste autour de la notion de *rection* (voir Blanche-Benveniste *et al.*, 1991). Celle-ci est utilisée ici à la fois en tant qu'outil d'interprétation s'exerçant sur des textes constitués et permettant la sélection puis l'isolement de segments textuels, opération que Compagnon (1979) appelle la *sollicitation* qui pousse à extraire, à *ex-citer*, **et** en tant qu'outil de production de textes permettant l'organisation dans des séquences complexes de fragments émanant de sources diverses. De ce point de vue, différentes opérations sont sous-tendues par la notion de rection: le marquage et l'ordonnancement des différents compléments, le choix d'une formulation (c'est-à-dire d'une actualisation des relations de rection) parmi un groupe de formulations possibles, etc., l'ensemble de ces opérations permettant d'organiser une rection du discours cité par le discours citant.

D'autre part, je considère que ces deux procédures de segmentation et de contextualisation sous-tendent un ensemble de compétences textuelles à la fois d'interprétation et d'élaboration que les scripteurs doivent maîtriser. Dans une perspective didactique cette fois, je vais m'attacher à étudier les différents problèmes rencontrés par les scripteurs dans le maniement des citations, ce qui me permettra de caractériser – par défaut en quelque sorte – différentes facettes de la compétence d'interprétation et d'élaboration nécessaires à la construction d'un texte.

4 Notons que dans la conception de l'analyse du discours défendue par Moirand et Peytard (*op. cit.*), la citation n'est spécifique que par le fait que le locuteur y marque explicitement une limite entre ce qu'il présente comme de lui et ce qu'il présente comme de la reprise de discours. On peut donc faire l'hypothèse que les procédures de segmentation et de contextualisation sont inhérentes à tout travail d'écriture, l'avantage de la citation, dans le contexte de la recherche présentée ici, étant de permettre de les appréhender avec précision.

2. Délimitation de l'objet de l'étude

Le corpus sur lequel se fonde cette étude est formé de vingt-six textes⁵ produits par des apprenants alloglottes dans le cadre d'un cours d'expression écrite à l'université. Le thème de délibération proposé était celui de l'autodéfense et des cas où elle pouvait se justifier. Les apprenants s'étaient vus proposer sept documents traitant de différents aspects de l'autodéfense (faits divers liés à l'autodéfense, articles du code pénal suisse s'y rapportant, article présentant des modes d'«autodéfense de survie» dans des quartiers préterités en Haïti, etc.) et la consigne leur demandait d'utiliser ces documents comme sources pour le texte à produire. La spécificité de ce corpus réside ainsi dans la connaissance que j'ai d'une partie de l'univers discursif servant de terreau aux textes des apprenants. C'est uniquement par rapport à cette portion maîtrisable d'univers discursif que se définiront mes exemples de citation.

Cette étude porte donc sur ce que les scripteurs de ces vingt-six textes ont défini comme des *extérieurs discursifs* (Authier-Revuz, 1996), en les signalant par des guillemets et dont je peux retrouver la trace dans le corpus des textes sources qui leur ont été proposés. A ce critère formel (mise entre guillemets et identification de la source), j'ajoute un second critère interprétatif: je ne prendrai pas en compte ici les segments formés d'un lexème entre guillemets car dans ce cas je considère avec Authier-Revuz (1998) que les guillemets ne marquent pas une citation mais une valeur énonciative propre: le scripteur qui met un lexème entre guillemets, même s'il appartient au vocabulaire d'un texte de ses alentours marque une attitude énonciative par rapport à cet élément⁶. On distinguera donc les unités lexicales entre guillemets des séquences qui seules me concerneront ici. En effet, cette étude porte spécifiquement sur l'articulation entre discours citant et discours cité en tant qu'elle implique une alternance de plans d'énonciation différents dont il va s'agir de réussir l'intégration. On verra que ces citations surviennent selon deux modes différents: d'une part dans un contexte linguistique comportant un ou des indices d'un acte de parole, tels qu'un verbe de dire, etc., et d'autre part dans des contextes moins explicitement caractérisés où une rupture de plans énonciatifs est envisageable. Dans l'un comme dans l'autre cas, on étudiera la manière dont le discours cité se trouve enchâssé dans ce que

5 Pour cette étude, je ne me base que sur les données recueillies à l'Ecole de français moderne, université de Lausanne, par Raymond Capré et Dominique Vernaud: merci à eux!

6 «La citation n'est que *l'une* des interprétations par lesquelles on peut discursivement répondre à cette «instruction d'interprétation» (ou à ce «creux interprétatif») dont un guillemet accompagne un élément X.» (Authier-Revuz, 1996:102).

j'appelle le *domaine* du discours citant en m'inspirant de la dénomination de *domaine verbal* de Blanche-Benveniste (ce numéro), défini comme la sphère des compléments régis par le verbe.

En effet, une citation est toujours en même temps une frontière inscrite dans le texte en cours et une couture réussie – plus ou moins dans le cas de textes d'apprentis scripteurs. Tant la délimitation de la citation que sa greffe dans le texte hôte relèvent, à mon sens, d'une étude syntaxique approchant les opérations de segmentation et d'insertion en termes d'autonomisation syntaxique, d'une part, et de complémentation syntaxique, d'autre part.

D'un point de vue sémantique, la citation sous-tend toujours une double lecture: d'une part, elle est signe d'un autre acte d'énonciation et d'un autre énoncé et d'autre part, elle est insérée dans l'acte d'énonciation en cours. Il me semble que l'on peut rapprocher ce double fonctionnement sémiotique de la *connotation autonymique* (Rey-Debove 1978). Dans cet article, l'étude de la manière dont le domaine du discours citant régit le discours cité s'appuie sur cette interprétation en connotation autonymique de la citation: le discours cité ne peut être un «simple» autonyme, qui serait intégré de fait comme nom, ni un segment seulement en usage qui n'exhiberait aucune procédure d'insertion particulière. C'est ce statut sémiotique complexe qui fait, à mon sens, l'intérêt des études de l'articulation entre discours citant et cité.

L'étude présentée ici se veut tout à fait empirique: j'envisagerai la citation, les modes d'articulation entre discours citant et cité qu'elle propose, les fonctions qu'elle remplit dans le texte, etc. uniquement à travers les exemples identifiés dans mon corpus. Je n'écarte pas, bien sûr, l'hypothèse que des aspects de la citation m'échappent ainsi complètement, je me contente d'une description la plus exhaustive possible des cas de mon corpus.

L'examen des vingt-six textes permet de saisir la citation sous trois aspects: d'abord **sa délimitation**, c'est-à-dire les opérations de segmentation qui font que l'on isole une séquence dans un texte pour en faire une citation; ensuite **son insertion** proprement dite **dans le texte hôte**, c'est-à-dire les différentes formes de complémentation que la citation actualise; enfin **ses fonctions dans l'économie du texte hôte**.

Dans la suite de cet article, les différents exemples viendront illustrer l'un ou l'autre de ces trois aspects. Mais pour avoir l'occasion de mettre en évidence leur articulation et d'en détailler les modalités, je commencerai par parcourir l'ensemble des problèmes posés par l'opération de citation en examinant en détail l'exemple (1) qui permet de cumuler les trois aspects.

3. Analyse d'un exemple

Exemple 1⁷:

<p>En revanche prendre des précautions est l'une des directives majeures de la police cantonale. De plus en cas de danger, ne pas chercher le conflit, mais fuir si possible et avertir rapidement la police.</p>	<p>Il faut avoir des droits agir en conformité avec la conscience et l'honneur. Nous sommes tous des êtres doués de raison. Et si la police nous conseille «en cas de danger, ne pas chercher le conflit, mais fuir si possible et avertir rapidement la police»⁸, il est clair qu'en réalité la possibilité de fuir ou avertir la police a lieu très rarement. Donc ce n'est que la personne concrète dans la situation concrète qui doit prendre une décision.</p>
---	---

En préambule, on remarquera que la séquence isolée dans le texte source ne correspond pas à une phrase graphique: dans l'ensemble du corpus on ne trouve qu'un cas d'une phrase graphique citée telle quelle par les scripteurs [il s'agit de l'exemple (8)]. Cette observation rend crucial l'examen des processus de segmentation dans les textes sources mis en œuvre par les apprenants. Pour cet exemple, la citation est sélectionnée dans un paragraphe qui laisse deviner une pluralité de voix: en effet on entend derrière le discours du journaliste celui de la police. Le choix de la scriptrice de reformuler le syntagme *une des directives majeures de la police* (syntagme qui «ouvrait» un espace plurivocal) en *la police nous conseille* organise plus explicitement l'attribution des segments textuels aux deux voix: dans son texte en effet, les trois infinitifs nominalisés sont explicitement attribués à la police. Le fait que la citation soit intégrée sans la marque de complémentation *de* (au contraire de l'exemple (2), par ailleurs très proche) donne l'impression – qu'une ponctuation de deux points viendrait renforcer – que la scriptrice a choisi de rapporter au discours direct. Cela permet d'observer qu'un des problèmes que présente ce paragraphe dans le texte de l'étudiante porte sur ce que Loufrani (1982) appelle *l'effet de citation*, désignant par là les

7 Je présenterai mes exemples sur deux colonnes: dans la colonne de gauche, on trouvera le texte source et, dans celle de droite, le texte du scripteur. Les références précises des différents articles sont disponibles dans Jeanneret *et al.* (à paraître).

8 Les scripteurs indiquent souvent de quels textes ils ont tiré leur citation dans un souci d'honnêteté et probablement également pour faciliter la recherche à laquelle ils savaient être en train de participer. Je prends sur moi de supprimer ces renvois qui rendent la citation moins naturelle. En revanche je ne fais aucune correction d'aucune nature dans ces textes.

modifications des désignations des personnages, lieux, etc. entraînées par la citation et imposant notamment des commutations pronominales. Dans cet exemple, on constate que le fait d'introduire la citation par *la police nous conseille*, imposerait que, dans un discours cité direct, il soit référé à la police par un pronom de première personne: *nous avertir rapidement*. En effet, dans le texte original les deux occurrences du syntagme nominal *la police cantonale* puis *la police* renvoient à deux instances différentes: la première désigne un référent particulier, dans la seconde, il s'agit d'un générique. C'est cette diversité référentielle que la scriptrice ne parvient pas à maîtriser.

Ainsi, si la citation se distingue des discours direct et indirect en ce qu'elle n'est pas redevable à un ensemble plus ou moins fini d'introducteurs (se rapprochant par cette unique propriété du discours indirect libre), elle peut être néanmoins introduite par un verbe de discours, en particulier quand elle est sélectionnée alors qu'elle a les apparences ou la forme d'un discours attribué dans le texte source. On peut faire l'hypothèse que sa délimitation – ou en tout cas sa localisation – en tant que discours autre (ou potentiellement autre) dans le texte source en fait un candidat tentant à la citation. Logiquement on remarquera alors que les segments qui dans le texte source sont déjà des citations seront à leur tour des candidats à la citation, de même que les titres d'articles, les légendes de photos, etc., bref, l'ensemble de tout ce qui dans un texte source est déjà plus ou moins calibré comme indépendant syntaxiquement et énonciativement.

Dans les cas de citation de discours attribué, il se pose le problème de savoir si la citation doit être intégrée en discours direct ou indirect. Dans le cas de l'exemple (1), on a vu qu'une intégration au discours direct pose un problème d'effet de citation. On peut remarquer qu'au discours indirect elle soulève le problème correspondant: *la police* en tant que générique comme sujet du verbe introducteur contraindrait un pronom complément de troisième personne *l'avertir rapidement*. De plus, une intégration en mode indirect avec le verbe *conseiller* en verbe introducteur pose toute une série de problèmes: d'abord le segment choisi comprend une coordination à trois termes: *ne pas chercher le conflit, fuir, avertir la police*. Si cette liste doit être régie par un verbe à subordination pivot (Blanche-Benveniste 1982) tels que *conseiller, convaincre*, il faudra insérer trois fois la marque *de* et retoucher ainsi l'ensemble du schéma syntaxique⁹. On aborde là un problème qui lie complémentarité et citation. Un segment discursif bon candidat à la citation ne devrait pas être coordonné ou devrait (s'il l'est) être intégré en segment indépendant – comme îlot – sans être régi comme complément dans le texte

9 Notons cependant que la scriptrice de l'exemple (2) trouvera une autre solution (voir ci-dessous).

hôte. Ainsi il semble y avoir une tension entre deux propriétés qui font d'un segment de texte un bon candidat à la citation: d'une part il est important qu'il soit complet, donc potentiellement indépendant de sa suite (Jeanneret 1999), et d'autre part, sa complétude même est en soi source de difficulté d'intégration, plus spécifiquement d'intégration comme discours régi.

Du point de vue de l'économie argumentative du paragraphe qu'elle conçoit, la scriptrice a besoin des notions de «fuite» et de «recours à la police» qui permettraient, d'après elle, de contourner le problème de l'autodéfense pour ensuite les écarter comme des solutions survenant rarement et en tirer la conclusion qu'il est en général nécessaire d'affronter une situation où il faut opter pour l'autodéfense ou non. On observe donc une modification de la fonction argumentative du segment: dans le texte source il est présenté comme une solution tandis que la scriptrice l'intègre pour en démentir le caractère opératoire.

Cet exemple (1) a permis de mentionner un certain nombre d'éléments qui concernent la citation et les différents aspects qu'elle recouvre: du point de vue de sa délimitation dans le texte source, du point de vue de son insertion dans un schéma syntaxique en cours enfin du point de vue de son économie dans l'argumentation en cours. Je vais maintenant revenir sur chacun de ces aspects en proposant d'autres exemples.

4. La délimitation de la citation dans le texte source

L'idée que certains segments textuels, présentant des caractéristiques de complétude relative tant syntaxique que sémantique, sont de bons candidats à la citation est confirmée par la récurrence observable dans le corpus de mêmes segments choisis par différents scripteurs comme citation. Ainsi, la citation de l'exemple (1) est-elle également isolée par la scriptrice de l'exemple (2), et introduite avec le même verbe *conseiller*.

Exemple 2:

<p>En revanche prendre des précautions est l'une des directives majeures de la police cantonale. De plus en cas de danger, ne pas chercher le conflit, mais fuir si possible et avertir rapidement la police.</p>	<p>La police cantonale conseille de «ne pas chercher le conflit, mais fuir si possible et avertir rapidement la police».</p>
---	--

Dans cet exemple, cependant, la scriptrice choisit un mode d'articulation entre discours rapporteur et rapporté qui inscrit explicitement le discours rapporteur comme recteur: elle insère en effet la marque de complémentation *de* devant le segment guillemeté en prenant la citation «en une fois». Elle traite de ce fait l'ensemble de la citation comme un segment autonome, ayant son économie

propre, et en accentue par là l'interprétation comme autonome. Dans des exemples de ce genre, où le fragment candidat à une citation actualise une coordination, seul le mode d'intégration choisi dans l'exemple (2) permet une citation. Dans ce cas en effet, l'utilisation de la citation comme un tout non segmentable institue une suspension du schéma syntaxique du discours citant et met en évidence le caractère de signe de la citation, et de là son fonctionnement sémiotique en connotation autonymique. L'autre solution, consistant à désarticuler le schéma syntaxique de la citation auquel il a été fait référence dans la discussion de l'exemple (1) conduit de fait à renoncer à une citation et à choisir plutôt une reformulation.

La délimitation d'un segment à des fins de citation conduit à le décontextualiser et impose de le recontextualiser dans le texte hôte. On remarque que le contexte d'origine d'une citation influence les aménagements du contexte d'accueil. Ainsi dans les exemples (1) et (2) le syntagme *directive* est-il reformulé en *conseiller*. La recontextualisation est ainsi limitée. Cela tient en partie à la méthodologie suivie qui permet à l'apprenant de puiser dans une série de textes qui ont tous un rapport thématique avec le texte qu'il est en train d'écrire. Mais cela indique sûrement aussi que la construction du texte, l'ordonnancement des arguments, etc. se fondent également sur les souvenirs des scripteurs et que leurs textes glissent progressivement vers du déjà lu. On peut faire l'hypothèse que c'est une des motivations à la citation: se rendre compte que son texte en rencontre un autre et alors organiser explicitement cette rencontre par une citation. Ces réflexions amènent à dissoudre quelque peu la frontière entre la citation et l'ensemble des procédés d'intégration d'un discours dans un autre. Cela plaiderait pour une approche plutôt scalaire de la citation dans la construction du texte, dans laquelle elle apparaîtrait comme une étape marquée formellement par des guillemets dans un ensemble de processus englobants, d'intégration progressive de séquences dans un texte autre. Cela dit, une frontière nette existe: la citation est bornée par des guillemets et, à ce titre, explicitement marquée comme autre par le scripteur, à l'exclusion des autres procédés, et c'est ce qui permet son interprétation en connotation autonymique.

Dans l'exemple suivant, la citation est segmentée de facto en tant qu'étant elle-même une citation. Il y a là ce que l'on pourrait appeler une *citation rapportée*:

Exemple (3):

<p>[...] la notion d'autodéfense que le Robert définit comme «la défense par les moyens dont on dispose» et par extension comme «la défense de soi-même par soi-même».</p>	<p>L'autodéfense définit par le Robert comme «la défense de soi-même par soi-même» – quand est-ce qu'on peut la juger d'être «justifiée»?</p>
--	---

Dans ce cas de citation d'une citation, le segment cité a la forme d'un syntagme nominal régissant deux arguments actualisés. Comme tel, il présente une autonomie qui le rend apte à former une citation. La citation remplissait dans le texte source une fonction de définition et est reprise telle quelle et avec la même fonction par le scripteur. Il s'agit ici de la première phrase du texte de l'apprenant et d'une tentative de reformulation du titre pour en faire un objet de délibération.

Notons en passant que ces phénomènes de citation de citation sont très courants et accréditent l'idée chère à Montaigne que « nous ne faisons que nous entregloser » – pour utiliser à mon tour une citation qui est souvent citée¹⁰!

Un autre aspect lié à l'introduction d'une citation en tant que discours rapporté porte sur la dénomination qui en est faite pour l'introduire. En effet, un exemple comme (4):

Exemple (4):

<p>[...] la notion d'autodéfense que le Robert définit comme « la défense par les moyens dont on dispose » et par extension comme « la défense de soi-même par soi-même ».</p>	<p>Pour la définition de l'autodéfense le Robert donne en plus la tournure « défense par les moyens dont on dispose ». Or il se pose la question si chaque moyen dont on dispose peut être utilisé pour que l'autodéfense est encore justifiée.</p>
--	---

met en évidence l'importance des termes métalinguistiques permettant d'annoncer la citation qui, de fait, participent de son intégration. Le choix d'un terme – ici le mot *tournure* que le mot *formule* remplacerait avantageusement – sous-tend une opération cognitive qui permet de passer de la matérialité empirique du dit à sa dénomination conceptuelle. Ce type d'opération, attaché par Vigner (1991) au résumé, me paraît également participer des modes d'insertion d'une citation dans un discours rapporteur.

Dans l'exemple (5), c'est le titre d'un fait divers qui est utilisé comme citation:

10 Comme le dit Compagnon (1979:58): «[il faut] accorder que certaines phrases soient dites signes, dans l'interdiscursif, très précisément parce que, si leur énonciation est toujours unique, leur énoncé, d'être répété, fait signe»...

Exemple (5):

<p>Société: Incommodé par la fumée d'un grill, un retraité tue son voisin espagnol.</p> <p style="text-align: center;">[titre de l'article]</p>	<p>Pourtant il y a des excès, comme les cas d'un suisse retraité qui habitait à Galgenen et qui «incommodé par la fumée d'un grill, [il] tue son voisin espagnol». L'excuse donnée que c'était qu'il a pensé que la victime était un yougoslave. L'autodéfense ne peut jamais être acceptable dans ce cas là, car une fumée n'est pas une raison pour que nous tuons quelqu'un, de même que le fait d'être yougoslave, espagnol ou suisse ne soutient pas cette action.</p>
---	---

Cela met en évidence une tension dans les différentes stratégies de délimitation: d'un côté, la sélection d'un fragment déjà autonome (tel qu'un titre) facilite le travail de segmentation. Mais d'un autre côté, de par son autonomie même, le segment sera difficile à recontextualiser dans le texte cible. Ici il y a un conflit entre la forme syntaxique autonome du segment source (évidemment liée au fait qu'il s'agit du titre du fait divers) et la forme syntaxique imposée par la construction syntaxique choisie par la scriptrice.

Cet exemple (5) me permet d'aborder le second aspect relatif à la citation: la manière dont le discours cité est intégré dans le discours rapporteur.

5. L'insertion de la citation dans le texte

Dans cette section, j'examinerai l'insertion proprement dite de la citation dans un schéma syntaxique et les tentatives éventuelles d'adaptation du segment à la construction en cours. Dans l'exemple (5), le discours cité est coordonné par la scriptrice à la première relative *qui habitait*: le parallélisme induit par la coordination imposerait une seconde relative *et qui [tue son voisin espagnol]*. La cause exprimée dans la participiale serait alors rejetée en fin de construction et reformulée au moyen de *parce que*, entre autres solutions. Comme la scriptrice utilise le mot *retraité* en amont de la citation (ce qui est une autre manière d'organiser une continuité entre la citation et les autres modes d'intégration d'un discours autre), elle tente une opération de commutation avec le pronom *il*, qu'elle neutralise dans un second temps par une mise entre crochets pour tenter de l'adapter au contexte syntaxique. Cette adaptation n'est pas très heureuse même si elle est syntaxiquement correcte, indépendamment de la non concordance temporelle entre les verbes des deux relatives: *a tué* s'imposerait ici (je reviendrai au problème de la concordance des temps entre discours citant et cité).

L'exemple suivant – comme les exemples (1) et (2) puis (3) et (4) – montre que ce sont souvent les mêmes segments qui sont choisis comme citation.

Dans l'exemple (6), c'est à nouveau ce titre d'un fait divers de l'autodéfense que le scripteur tente d'utiliser en citation:

Exemple (6):

<p>Société: Incommodé par la fumée d'un gril, un retraité tue son voisin espagnol.</p> <p>[titre de l'article]</p>	<p>Cela explique notamment pourquoi un homme peut entrer dans un parlement cantonal (Zug) et arroser les députés de balles et que «incommodé par la fumée d'un gril, un retraité tue son voisin espagnol».</p>
--	--

Ici l'insertion de la citation dans le schéma syntaxique en cours pose elle aussi problème. Le schéma syntaxique présente une coordination de verbes recteurs à partir du modal *peut*: *peut entrer et arroser*, la citation vient donc en troisième terme de coordination. Dans un cas de ce genre, il ne me semble pas impossible de sortir du schéma modal + infinitif et d'utiliser la souplesse de la coordination en *et* (voir Lambert, 1991) pour articuler, en hyperbate au premier ensemble des deux verbes à l'infinitif, un second ensemble, formé d'un seul terme et organisé syntaxiquement en complétive¹¹. Le problème est à nouveau posé par la participiale antéposée qui gagnerait à être postposée et reformulée adéquatement.

A côté de l'insertion dans le schéma syntaxique proprement dit, se posent également, lors de l'insertion de la citation dans le texte hôte, des problèmes d'adaptation aux repères temporels et énonciatifs. Ainsi dans l'exemple (7), le réglage des rapports temporels en fonction des décalages énonciatifs provoqués par le détachement d'une séquence puis son insertion dans un autre univers n'est pas réalisé:

11 Ceci dit, le schéma syntaxique ainsi actualisé reste assez problématique. On voit que les intégrations syntaxiques dans le texte hôte sont souvent un peu à la limite de ce que la norme tolère. Je me demande si le fait qu'il s'agisse d'une citation, donc, de fait, d'une construction intégrant de l'autre en soi, ne modifie pas les jugements normatifs en les assouplissant.

Exemple (7):

<p>Dans un communiqué elle [l'association romande contre le racisme] indique «qu'en tuant un homme qu'il croyait à tort Yougoslave, ce citoyen criminel a accompli le non-dit des politiques d'Etat qui, comme c'est le cas en Suisse, discriminent selon leur origine, les candidats à l'immigration.»</p>	<p>Malheureusement on vit dans une société remplie d'agressions et de violences et on a pas toujours l'occasion de se défendre où encore réagir avec lucidité. Comme dans le cas d'un jeune Espagnol tué par son voisin; un retraité qui se sent «agressé» par la fumée d'un gril. Il décide de prendre son fusil et de tirer sur ce jeune homme «qu'il croyait à tort Yougoslave». Sans doute on peut parler ici plutôt de la vengeance que de l'autodéfense.</p>
---	--

Le texte source présente le procès *croire* dans un imperfectif aux contours indéfinis et le fixe dans le passé de l'événement par rapport au moment de l'énonciation, venant en commentaire. Par ailleurs l'expression *à tort* dénote d'une évaluation après coup qui est le fait du journaliste et plus généralement des commentateurs du fait divers. Mais, dans son nouveau contexte, le meurtre est rapporté dans son actualité: le meurtrier *décide de prendre son fusil et de tirer*. Ces deux procès *prendre son fusil, tirer* sont contemporains de la conception de l'action (*décide*) et de l'opinion du retraité: il *croit* (à ce moment-là) que le jeune homme est yougoslave. Le choix de citer ce segment impose au scripteur un changement de plan énonciatif: il s'agit de passer d'un commentaire évaluatif sur l'action à l'actualité de l'action du point de vue du retraité. Cela impliquerait à mon sens de passer au présent et de renoncer à l'adverbe modalisateur *à tort*¹².

Cet exemple, comme l'exemple (5), met ainsi en évidence le problème de la gestion des localisations temporelles et des prises en charge énonciatives des différents procès cités. Le scripteur doit en effet réorganiser l'ancrage temporel et le contour aspectuel en fonction des verbes compris dans la citation qui colorent les différents procès rapportés et sous-tendent différents points de vue. De plus, il doit se montrer capable d'exploiter les espaces énonciatifs aménagés pour diversifier les points de vue et mettre en scène d'éventuelles confrontations. C'est à ce prix qu'une véritable délibération se mettra en place.

12 Notons que l'on pourrait accepter la citation telle qu'elle apparaît dans cet exemple, si le scripteur utilisait dans la suite l'espace énonciatif de la distance et de l'évaluation postérieure de l'action créé par l'imparfait et l'expression *à tort*.

6. Fonctions de la citation dans le texte hôte

Les fonctions que peut jouer une citation dans un texte déterminent son intégration à un niveau d'organisation plus global que les aspects locaux de son insertion dans un schéma syntaxique. On identifie dans le corpus les rôles suivants pour la citation: une citation peut venir en argument pour une idée – je parlerai de *fonction argumentative* de la citation. Dans ce cas elle fait progresser l'argumentation. Deuxièmement, une citation peut venir en appui pour contribuer à une définition: les exemples (3) et (4) illustrent ainsi la *fonction définitoire* que j'attribue à la citation dans ces cas.

L'exemple suivant, qui reprend en élargissant son contexte l'exemple (2), permet de montrer deux occurrences de citations à fonction argumentative. La première occurrence pose un problème d'identification de la source énonciative qui ruine un peu son efficacité argumentative:

Exemple (8):

<p>Même les armes à feu factices sont à éviter, car si l'agresseur brandit une arme réelle, la vue d'un simple pistolet d'alarme (ou en plastique) peut l'inciter à tirer, puisqu'il ne sait pas si elle est réelle ou non.</p> <p>[...]</p> <p>En revanche prendre des précautions est l'une des directives majeures de la police cantonale. De plus en cas de danger, ne pas chercher le conflit, mais fuir si possible et avertir rapidement la police.</p>	<p>Certains sont convaincus que seule une arme peut écarter le danger de la manière la plus sûre. Je ne suis pas d'accord avec cette opinion. «Même les armes à feu factices sont à éviter, car si l'agresseur brandit une arme réelle, la vue d'un simple pistolet d'alarme peut l'inciter à tirer, puisqu'il ne sait pas si elle est réelle ou non.»</p> <p>Donc il faut prendre des précautions. La police cantonale conseille de «ne pas chercher le conflit, mais fuir si possible et avertir rapidement la police.»</p>
--	---

Le problème rencontré par la scriptrice tient à sa tentative d'utiliser une énonciation sans auteur identifiable en la recontextualisant pour la faire appuyer un point de vue *je ne suis pas d'accord* qui est, lui, clairement assumé. On assiste là à une complexification des instances énonciatives du paragraphe cible par rapport au paragraphe source. En effet, il s'agit d'une tentative d'organiser une confrontation de points de vue et de la faire se conclure par une conclusion: *donc il faut prendre des précautions*. Dans cet exemple, la citation pourrait se montrer comme une ressource réelle pour la scriptrice, lui permettant d'exploiter, en l'articulant à d'autres, une nouvelle instance énonciative. Il lui faudrait simplement pouvoir l'identifier dans son texte. Dans la seconde citation, la scriptrice maintient le schéma argumentatif du texte source: la citation vient en argument pour *les précautions à prendre*.

L'exemple (9) permet de mettre en évidence une fonction définitoire de la citation et un nouvel aspect de son intégration: sa réutilisation dans la suite du

texte. L'exemple présente dans un premier temps une citation du code pénal suisse avec une retouche syntaxique (suppression d'un terme coordonné) de la citation pour l'intégrer au schéma syntaxique en cours:

Exemple (9a):

Celui qui est attaqué sans droit ou menacé sans droit d'une attaque imminente a le droit de repousser l'attaque par les moyens proportionnés aux circonstances; le même droit appartient à des tiers	Qu'est-ce que la loi suisse dit? Tout d'abord personne n'a pas le droit d'attaquer une autre personne, mais «celui qui est attaqué sans droit [...] a le droit de repousser l'attaque par des moyens proportionnés aux circonstances; le même droit appartient à des tiers».
--	--

Dans un second temps, le scripteur segmente dans sa propre citation et réutilise l'expression «proportionnés aux circonstances» seule pour en discuter le sens. Le fonctionnement autonymique de l'expression est de cette manière privilégié dans l'exemple (9b):

Exemple (9b):

«Proportionnés aux circonstances» ne veut donc pas dire qu'on peut tirer sur son voisin à cause d'irritation par la fumée d'un barbecue.
--

On aborde ainsi un aspect qui tient au dialogue qu'un texte peut organiser avec lui-même, en articulant des niveaux et inter- et intradiscursif.

Dans un troisième temps le scripteur réutilise la même expression – en la modifiant comme pour l'instancier au contexte particulier: *la circonstance* – mais sans la signaler comme citation cette fois:

Exemple (9c):

<p>Au Locle, un forcené a récemment tiré des coups de feu lors d'une fête, blessant un homme. En Suisse alémanique, un individu allergique aux étrangers a abattu un père de famille espagnol. Les drames impliquant des armes à feu sont-ils en recrudescence?</p> <p>Ces cas restent rares. Ces événements suscitent beaucoup d'échos et on a vite fait d'en tirer des tendances.</p>	<p>Un autre exemple qui n'est pas <u>proportionné à la circonstance</u> est celui d'un septuagénaire qui tue son voisin après celui ci l'a importuné en frappant contre sa porte. Comment peuvent les gens tirer aussi facile sur quelqu'un qui les irrite? Selon Martin Killias, criminologue lausannois, c'est parce que les Suisses ont très facilement accès aux armes qu'ils les donc utilisent. Martin dit que les cas précédents sont rares et que «ces événements suscitent beaucoup d'échos et on a vite fait d'en tirer des tendances». C'est vrai, bien sûr, mais le fait reste que les cas se produisent et qu'ils ne restent pas seuls.</p>
---	--

Ce phénomène de dialogisme interne au texte manifeste un processus d'appropriation qui me paraît intéressant tant au point de vue de la construction du texte qu'au point de vue de l'acquisition de nouveaux moyens langagiers: on aurait là une version écrite et monologale de la *séquence potentiellement acquisitionnelle* (de Pietro, Matthey & Py, 1989) dans laquelle l'*input* est représenté par le texte source, la *prise* par les deux premières citations, alors que la réutilisation sans guillemets indiquerait une *saisie* (c'est-à-dire une vraisemblable acquisition). Du point de vue de la constitution du texte du scripteur, on notera une réexploitation dynamique de la citation qui devient une réelle ressource pour le texte.

La seconde citation que donne à voir cet exemple (9c) s'appuie sur un interview paru dans la presse écrite: elle survient dans le cours d'un discours indirect dans lequel le scripteur reformule les propos que le journal attribue à M.K. Cette insertion de discours entre guillemets dans un discours indirect a été décrite sous le nom d'*îlot textuel* par Authier-Revuz (1996). Il s'agit dans la terminologie de cette auteure d'*un îlot textuel en discours associé*: le scripteur fait surgir les mots attribués à M.K. dans le cours d'une évocation des propos du même homme. On remarquera, comme pour l'exemple (2), que le segment cité est autonomisé comme un tout, c'est-à-dire que le complémenteur *que* n'est pas inséré dans la citation mais seulement à son début et que le scripteur n'élucide pas l'identité du *on*¹³. On notera qu'avant la citation, le scripteur a déjà évoqué le contenu des propos de M.K.: *selon Martin Killias*. Cet exemple permet ainsi d'observer comment un texte source peut être utilisé de différentes manières pour permettre à un scripteur de construire une délibération sur l'autodéfense en recourant à deux textes sources différents, un article de loi d'une part et l'interview d'un criminologue d'autre part.

7. Enjeux didactiques de la citation dans l'écriture du texte argumentatif

Au terme du parcours de ces différents exemples, il me paraît nécessaire de revenir aux enjeux didactiques qui sous-tendent cette réflexion sur la citation.

On remarquera en premier lieu que la dimension FLE dans la maîtrise des trois aspects clés relatifs à la citation n'est probablement pas décisive: bon nombre des problèmes qui ont été évoqués ici se poseraient sûrement à des scripteurs francophones, notamment dans la maîtrise de l'écrit théorique (voir, par exemple, Boch & Grossmann, 2001). De même que l'étude de la conversation exolingue a éclairé certains aspects de la conversation en général,

13 On conviendra ici de considérer comme une maladresse ce que d'aucuns verraient comme un cas d'hybridation de représentation d'un discours autre.

l'étude de la citation en FLE sert en quelque sorte d'effet de loupe pour saisir d'une manière générale un ensemble de difficultés relatives à la maîtrise de cette opération dans l'écriture.

Du point de vue du rôle que l'on fait jouer à la citation, on dira que c'est une conception de la citation comme *heuristique* (Boch & Grossmann, *op.cit.*) qui est à la base de l'étude menée ici: pour moi, la citation génère des idées et à ce titre elle est une **ressource** pour le texte. Il me semble que les textes formant ce corpus présentent de ce point de vue une sous-utilisation de la citation: trop rarement la citation semble réellement aider à établir dans le texte un véritable dialogue de points de vue. Les scripteurs ont tendance à envisager les textes qu'on leur a présentés comme source statique, comme des expressions instanciées si fermement à des contenus et à des configurations qu'elles en sont indissociables et qu'elles ne peuvent qu'être transposées telles quelles. Cette peinture un peu négative est évidemment très induite par le choix qui a été fait ici de n'envisager que la citation et il est sûr qu'un regard sur l'ensemble des pratiques d'utilisation des textes sources permettrait de nuancer très fortement ces propos, ainsi que les exemples (8), puis (9) dans ses trois étapes, le laissent présager.

Enfin, du point de vue des activités de remédiation, Vernaud (1985) insiste sur l'importance dans l'activité écrite de dissertation de la construction par le sujet d'une position énonciative et met en évidence son importance pour maîtriser la citation. L'enseignement de la citation pourrait ainsi initier une didactique du positionnement énonciatif: parce qu'elle marque explicitement une frontière énonciative, la citation favorise l'observation de différents systèmes énonciatifs. De ce point de vue, la didactique de la citation est une entrée sur les marques de l'énonciation. Une séquence didactique pourrait alors suivre le développement de cet article: apprendre à repérer et à segmenter des candidats à la citation, apprendre à les insérer dans un schéma syntaxique, apprendre à utiliser la citation dans la construction du texte et, enfin, apprendre à construire et à poser des points de vue par rapport à celui exprimé dans la citation.

Bibliographie

- Authier-Revuz, J. (1996). Remarques sur la catégorie de «l'îlot textuel». *Cahiers du français contemporain*, 3, 91-115.
- (1998). Le guillemet, un signe de «langue écrite» à part entière. In J.-M. Defays, L. Rosier & F. Tilkin (éd.), *A qui appartient la ponctuation?* (pp. 373-388). Bruxelles: Duculot.
- Blanche-Benveniste, C. (1982). Examen de la notion de subordination. *Recherches sur le français parlé*, 4, 71-115.
- (éd.) (1991). *Le français parlé. Etudes grammaticales*. Paris: Editions du CNRS.

- Boch, F. & Grossmann, F. (2001). De l'usage des citations dans le discours théorique. Des constats aux propositions didactiques. *LIDIL*, 24, 91-111.
- Compagnon, A. (1979). *La seconde main*. Paris: Le Seuil.
- De Pietro, J.-F., Matthey, M. & Py, B. (1989). Acquisition et contrat didactique: les séquences potentiellement acquisitionnelles de la conversation exolingue. In D. Weil & H. Fugier (éd.), *Actes du troisième Colloque régional de linguistique* (Université de Strasbourg). (pp. 99-124).
- Jeanneret, Th. (1999). *La coénonciation en français. Approches discursive, conversationnelle et syntaxique*. Berne: Peter Lang.
- (à paraître). Formes diverses de ressources textuelles pour la construction du texte. *Travaux de didactique en français langue étrangère*.
- Jeanneret, Th., Capré, R. & Vernaud, D. (à paraître). *Ecriture du texte en français langue étrangère. Procédés d'intégration et de textualisation de ressources documentaires*.
- Lambert, F. (1991). Observations sur la coordination par et en français. *Cahiers de grammaire*, 16, 73-102.
- Loufrani, C. (1982). Qui parle de qui. *Recherches sur le français parlé*, 4, 175-191.
- Moirand, S. (1992). Des choix méthodologiques pour une linguistique de discours comparative. *Langages*, 105, 28-41.
- Moirand, S. & Peytard, J. (1992). *Discours et enseignement du français*. Paris: Hachette.
- Peytard, J. (1994). De l'altération et de l'évaluation des discours. In S. Moirand, A. Ali Bouacha, J.-C. Beacco & A. Collinot (éd.), *Parcours linguistiques de discours spécialisés*. (pp. 69-84). Berne: Peter Lang.
- Rey-Debove, J. (1978). *Le métalangage*. Le Robert.
- Vernaud, D. (1985). Les paroles d'autrui. *Etudes de lettres*, 127-136.
- Vigner, G. (1991). Réduction de l'information et généralisation: aspects cognitifs et linguistiques de l'activité de résumé. *Pratiques*, 72, 33-54.